

L'an deux mil seize et le quatre avril à quatorze heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIVET ET GAVET s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilbert DUPONT, Le Maire.

Présents : Messieurs DUPONT Gilbert, KUNG Jean-Marc, LIBERA Robin, BLANQUAERT Jean-Luc, LAPOUGE Gérard, Mesdames KEBAILI Caroline, GANDOLFE Christine.

Pouvoir : Monsieur BOUDINET Guy donne pouvoir à Monsieur DUPONT Gilbert ; Madame GOUIDMI Linda donne pouvoir à Madame KEBAILI Caroline.

Absents : Monsieur BLETON Alain, DIAFERIA Jean-Charles ; Mesdames ROUX Chrystelle, CEILLET Sandrine, GARCIA Chrystel, PRAT Jennifer

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de gestion 2015
- Approbation des comptes administratifs 2015
- Approbation des budgets primitifs 2016
- Vote du taux des impôts locaux 2016
- Subvention aux associations 2016
- Demande de subvention – accessibilité des ERP
- Devenir locaux de la gendarmerie
- Convention conseil au recrutement – CGD 38 / commune Livet et Gavet
- Questions diverses

BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DRESSE PAR MADAME CATHERINE OSTERMANN, RECEVEUR

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT :

- 1- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles de la journée complémentaire,
- 2- sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3- sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE à la majorité (7 oui, 1 non) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET CCAS : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DRESSE PAR MADAME SYLVIE ESPINASSON, RECEVEUR ADJOINTE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT :

4- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles de la journée complémentaire,

5- sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

6- sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE à la majorité (7 oui, 1 non) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMMISSION SYNDICALE GAVET CLAVAUX : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 PAR MADAME SYLVIE ESPINASSON, RECEVEUR ADJOINTE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT :

7- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles de la journée complémentaire,

8- sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

9- sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE à la majorité (7 oui, 1 non) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DRESSE PAR MADAME SYLVIE ESPINASSON, RECEVEUR ADJOINTE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT :

10- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles de la journée complémentaire,

11- sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

12- sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE à la majorité (7 oui, 1 non) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ZONE ARTISANALE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 PAR MADAME SYLVIE ESPINASSON, RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT :

13- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles de la journée complémentaire,

14- sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

15- sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE à la majorité (7 oui, 1 non) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Madame l'adjointe présente le compte administratif de l'exercice 2015 du budget principal, qui peut se présenter ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat à la clôture de l'exercice 2014	- 566 403.80 €
Résultat de l'exercice 2015	527 207.24 €
Restes à Réaliser 2015	- 96 566.28 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2015	- 135 762.84 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat à la clôture de l'exercice 2014	1 364 045.41 €
Part affectée à l'investissement en 2015 = c/1068	1 000 000 €
Résultat de fonctionnement reporté	364 045.41 €
Résultat de l'exercice 2015	297 261.14 €
Résultat définitif au 31 décembre 2015	601 306.55 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ARRETE à la majorité (5 oui, 1 non) les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, identiques au compte de gestion de la perception,

DECIDE d'affecter les résultats excédentaires comme suit :

- En report à nouveau section d'investissement au 1068 : 303 000 euros
- En report à nouveau de la section de fonctionnement, R002, le solde soit 298 306.55 euros.

DECIDE d'affecter les résultats déficitaires en report à nouveau en D 001 en section d'investissement : -39 196.56 €

CCAS APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET AFFECTATION DU RESULTAT :

Madame l'adjointe présente le compte administratif de l'exercice 2015 du centre communal d'action sociale, qui peut se présenter ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT : NEANT

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat à la clôture de 2014	6 702.05 €
Part affectée à l'investissement en 2015 = c/1068	0
Résultat de l'exercice 2015	- 2 224.48 €
Résultat définitif au 31 décembre 2015	4 477.57 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ARRETE à la majorité (5 oui, 1 non) les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

DECIDE d'affecter ce résultat en report à nouveau, en section de fonctionnement (R002) la somme de 4 477,57 €

COMMISSION SYNDICALE GAVET CLAVAux : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Madame l'adjointe présente le compte administratif de l'exercice 2015 du budget de la section syndicale Gavet Clavaux, qui peut se présenter ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT :

Résultat à la clôture de 2014	- 30 603.29 €
Résultat de l'exercice 2015	35 850.75 €
Résultat définitif au 31 décembre 2015	5 247.46 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat à la clôture de 2014	6 020.23 €
Part affectée à l'investissement en 2015 = c/1068	0 €
Résultat de l'exercice 2015	- 2 396.55 €
Résultat définitif au 31 décembre 2015	3 623.68 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ARRETE à la majorité (5 oui, 1 non) les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

DECIDE d'affecter les résultats suivants :

- en report en section d'Investissement en R 001 la somme de 5 247.46 €
- en report en section de Fonctionnement en R 002 la somme de 3 623.68 €

EAU ET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET AFFECTATION DU RESULTAT :

Madame l'adjointe présente le compte administratif de l'exercice 2015 du budget eau et assainissement, qui peut se présenter ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat à la clôture de l'exercice 2014	671 279.10 €
Résultat de l'exercice 2015	196 870.51 €
Restes à Réaliser 2015	21 192.00
Résultat cumulé au 31 décembre 2015	846 957.61 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat à la clôture de l'exercice 2014	42 643.48 €
Part affectée à l'investissement en 2015= c/1068	0 €
Résultat de l'exercice 2015	-86 549.94 €
Résultat définitif au 31 décembre 2015	- 43 906.46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ARRETE à la majorité (5 oui, 1 non) les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DECIDE d'affecter les résultats excédentaires en report à nouveau :

- a) En report à nouveau section d'investissement (R 001) + 868 149.61 €
- b) En report à nouveau de la section de fonctionnement (D 002) : - 43 906.46 €.

ZONE ARTISANALE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Madame l'adjointe présente le compte administratif de l'exercice 2015 du budget de la zone artisanale, qui peut se présenter ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT :

Résultat à la clôture de l'exercice 2014	133 560.42€
Résultat cumulé au 31 décembre 2015	133 560.42 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat à la clôture de 2014	100 266.17€
Part affectée à l'investissement en 2015 = c/1068	0 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	100 266.17 €
Résultat de l'exercice 2015	100 266.17 €
Résultat définitif au 31 décembre 2015	100 266.17€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ARRETE à la majorité (5 oui, 1 non) les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

DECIDE d'affecter les résultats excédentaires en report à nouveau :

- en section d'investissement, soit **133 560.42 €**
- en section de fonctionnement, soit **100 266.17 €**

BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2016 :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du budget primitif de l'exercice 2016 concernant le budget principal de la Commune, et lui demande de bien vouloir délibérer à sujet.

Après avoir examiné les documents présentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE à la majorité (7 oui, 1 non) le budget présenté, à savoir :

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes : **3 145 786.12** euros

Dépenses : **3 145 786.12** euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : **833 554.94** euros

Dépenses : **833 554.94** euros

CCAS BUDGET PRIMITIF 2016 :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du budget primitif de l'exercice 2016 concernant le CCAS de la Commune, et lui demande de bien vouloir délibérer à sujet.

Après avoir examiné les documents présentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE à la majorité (7 oui, 1 non) le budget présenté, à savoir :

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes : **13 650** euros

Dépenses : **13 650** euros

COMMISSION SYNDICALE GAVET CLAVAux / BUDGET PRIMITIF 2016 :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du budget primitif de l'exercice 2016 concernant la commission syndicale de Gavet Clavaux et lui demande de bien vouloir délibérer à sujet.

Après avoir examiné les documents présentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE à la majorité (7 oui, 1 non) le budget présenté, à savoir :

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes : **17 178.70** euros

Dépenses : **17 178.70** euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : **14 818.46** euros

Dépenses : **14 818.46** euros

BUDGET PRIMITIF 2016 – budget eau et assainissement :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du budget primitif de l'exercice 2016 concernant le budget eau et assainissement de la Commune, et lui demande de bien vouloir délibérer à sujet.

Après avoir examiné les documents présentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE à la majorité (7 oui, 1 non) le budget présenté, à savoir :

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes : **688 721.06**euros

Dépenses : **688 721.06** euros

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes : **1 131 320.38** euros

Dépenses : **1 131 320.38** euros

ZONE ARTISANALE BUDGET PRIMITIF 2016 :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du budget primitif de l'exercice 2016 concernant la zone artisanale de la Commune et lui demande de bien vouloir délibérer à sujet.

Après avoir examiné les documents présentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE à la majorité (7 oui, 1 non) le budget présenté, à savoir :

SECTION EXPLOITATION

Recettes : **100 266,17** euros
Dépenses : **100 266,17** euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : **133 560,42** euros
Dépenses : **133 560,42** euros

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LES MNS POUR LA LOCATION DU BASSIN.

Le Maire rappelle que le 10 septembre 2013, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en place une convention pour la location du bassin aux maitres-nageurs sauveteurs (MNS) pour leurs cours particuliers.

Le système de calcul de location n'est actuellement pas clair et peu représentatif du coût réel supporté par la commune. En 2014, la Commune a facturé 2 369 € de location à l'ensemble des MNS alors que les frais d'électricité et de fioul pour la piscine s'élevaient à 78 877 €.

Lors de la réunion du 17 novembre 2015, le conseil municipal avait demandé aux MNS de fournir plus d'informations quant au fonctionnement des activités proposées au sein de la piscine.

Une réunion s'est tenue en mairie le 14 janvier 2016. Un exemplaire de la présentation des activités de la piscine a été distribué à chaque élu. Cette présentation peut être résumée ainsi :

- 18 créneaux en indépendant MNS
 - 7 créneaux Gym Volontaire
 - 14 créneaux ouverture publique
 - Créneaux natation scolaire variable selon les périodes
- } Détails activités piscine
-
- Natation scolaire : 35%
 - Gym volontaire : 19 %
 - Aquagym / aquapalmes : 6 %
 - Ouverture publique : 11 %
 - Aquabike : 10 %
 - Ecole de natation : 19 %
- } proportion des baigneurs par activités

Au vu des éléments apportés, le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur une augmentation ou non des tarifs de location du bassin aux maitres-nageurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de maintenir augmenter le tarif de la location du bassin et de maintenir le système de facturation actuel. Une nouvelle convention sera signée entre les MNS et la Commune

CONVENTION DE CONSEIL EN RECRUTEMENT – CDG38 / COMMUNE DE LIVET ET GAVET

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de la mutation de Mademoiselle Alison SASSOT pour une autre collectivité à compter du 20 juin 2016. Il y a donc lieu de pourvoir à son remplacement.

Pour cela, le Maire souhaite faire appel au Centre de Gestion 38 pour une mission de conseil en recrutement. La mission consiste, en lien étroit avec les élus, à :

- Participer à la rédaction de l'offre,
- Participer à la sélection et à l'analyse des candidatures,
- Participer au jury,
- Aider à la décision finale.

Une convention doit être mise en place pour déterminer les conditions de cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le recours au Centre de Gestion 38 pour une mission de conseil en recrutement.

AUTORISE le Maire à signer une convention entre le Centre de Gestion 38 et la Commune.

DEMANDE DE SUBVENTION, RESERVE PARLEMENTAIRE – MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC.

Pour être conforme à la loi, la Commune va commencer, dès cette année 2016, la mise en accessibilité de l'ensemble de ses établissements recevant du public (ERP).

Devant l'importance du patrimoine de la Commune (15 bâtiments) et la complexité de certains bâtiments, la mairie a fait appel en 2015 à la société Gerisk pour qu'elle réalise un diagnostic accessibilité des ERP. De cette étude, il en ressort que l'ensemble des bâtiments ne sont pas conformes aux normes d'accessibilité et nécessitent des réaménagements. L'ensemble des travaux s'élèvent aux alentours de 500 000 € HT.

Pour cela, la Commune a déposé une demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmé sur six ans, accepté par arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2015. Pour cette année 2016, les travaux sont estimés à 93 700 € HT, et concernent quatre bâtiments :

Mairie de Rioupéroux :

Une place handicapée sera aménagée devant la mairie. Une rampe d'accès sera créée pour accéder à la porte d'entrée. La porte actuelle étant très lourde, l'installation d'une nouvelle porte est indispensable avec la possibilité d'installer un système d'ouverture / fermeture automatique.

Dispensaire / Centre social de Rioupéroux :

Actuellement, la présence d'une marche permet d'accéder à l'entrée du bâtiment. Il est impossible d'aménager un accès pour personne à mobilité réduite (ex : création d'une rampe) sans bloquer le trottoir. Il a été décidé de réaménager l'accès par la cours située derrière le bâtiment : remise aux normes de la rampe d'accès (longueur et degré de la pente), installation de mains courantes pour les escaliers, suppression des ressauts existants, possibilité d'installer une porte automatique.

Les sanitaires actuels ne sont pas prévus pour recevoir des personnes à mobilité réduites, il convient donc de les rendre accessible à tous.

Le mobilier (bureau) sera à changer par du mobilier adapté.

Agence postale communale :

Il existe actuellement un système d'appel à la porte d'entrée, mais ce système est situé trop haut pour une personne en fauteuil roulant. Il convient donc de le réinstaller à une hauteur accessible pour tous. Le mobilier (bureau) sera à changer par du mobilier adapté.

Salle de mariage / salle du conseil municipal de Rioupéroux :

Une place handicapée sera aménagée devant dans le parking du bâtiment. Les deux salles se situent au 1^{er} étage du bâtiment, accessible uniquement par un escalier. Pour permettre l'accès aux salles aux personnes handicapées, il convient de créer un ascenseur ou monte-charge. La commune va avoir recours à un architecte ou à un bureau d'étude pour l'aider à trouver la solution la plus adaptée.

Après avoir pris connaissance du projet d'investissement 2016 pour la mise en accessibilité des ERP, le Maire demande au conseil municipal d'approuver le projet et de se prononcer sur une demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'investissement détaillé ci-dessus.

DEMANDE au sénateur Jacques CHIRON l'octroi d'une subvention de 40 % du coût total des travaux réalisés en 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les demandes de subventions pour 2016 et lui propose de bien vouloir dresser la liste des associations que la Commune souhaite aider.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'allouer les subventions pour 2015 aux associations suivantes :

- **Amicale des Sapeurs Pompiers : 3 580 €**
- **Amicale des employés : 7 000 €**
- **Association des anciens et amis du maquais de l'Oisans : 200 €**
- **Club Rencontre : 1 340 €**

- FNACA Comité d'Allemont : 300 €
- Gymnastique Volontaire de Livet : 500 €
- Sou des écoles de Livet et Gavet : 250 €
- Association la nouvelle chance : 250 €
- ACCA : 430 €
- Moto Club : 300 €
- Téléalarme : 150 €
- Maison des jeunes de l'Oisans : 1 500 €
- Les quatre A : 200 €
- Romanche Musculation : 350 €
- Paint ball Vallée de l'Oisans : 300 €
- Patrimoine d'Avenir (exceptionnelle) : 750 €

APPROBATION DES TARIFS DE L'EAU POUR L'ANNEE 2016.

Le Maire rappelle que lors de la séance du 21 août 2015, le Conseil Municipal avait fixé les nouveaux tarifs de l'eau, pour l'année 2016.

Les tarifs pour la redevance pollution domestique et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte sont fixés directement par l'Agence de l'Eau. Or, dans la délibération du 21 août 2015, les prix pour ces deux redevances n'ont pas été réactualisés. Il convient donc d'indiquer les nouveaux prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

RAPPELLE les tarifs suivants appliqués pour l'année 2016 :

- le prix du mètre cube d'eau 0,95 €
- le prix de la redevance d'assainissement à 0,55 € / m3 consommé. (11 pour ; 1 contre ; 2 abstentions)
- le prix de la location annuelle du compteur d'eau à : 15 €
- participation annuelle aux charges du réseau d'eau potable 27,50 €
- participation annuelle aux charges du réseau d'assainissement : 25 €
- redevance pollution domestique : 0.28 euros par mètre cube. Cette redevance sera appliquée à tous les volumes d'eau facturés en 2015, à l'exception des établissements facturés directement par l'Agence de l'Eau
- redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0.15 euros par mètre cube.

PRECISE les tarifs réactualisés par l'Agence de l'eau, pour l'année 2016, pour les redevances suivantes :

- redevance pollution domestique : 0.29 euros par mètre cube. Cette redevance sera appliquée à tous les volumes d'eau facturés en 2016, à l'exception des établissements facturés directement par l'Agence de l'Eau
- redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0.16 euros par mètre cube.

MODIFICATION DU VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016 :

Monsieur le Maire donne connaissance de l'état de notification des taux d'imposition de 2016 des quatre taxes directes locales.

Il rappelle les taux votés pour l'année 2015 :

- Taxe d'habitation : 14.54 %
- Taxe foncière (bâti) : 11,59 %
- Taxe foncière (non bâti) : 47.83 %
- CFE : 23, 25 %

Il propose à l'Assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE pour 2016, les taux d'imposition des quatre taxes directes locales, à savoir :

- Taxe d'habitation : 14.83 %
- Taxe foncière (bâti) : 11.82 %
- Taxe foncière (non bâti) : 48.78 %
- CFE : 23.71 %